

**COMPTE RENDU PRESSE  
REUNION CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 25 JUILLET 2006**

Le mardi 25 juillet deux mil six, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur GOUPY, Maire.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CAUDEBEC EN CAUX/BROTONNE**

La loi 2004-809 du 13 Août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, nous oblige à modifier nos statuts communautaires avant le 18 Août 2006, afin de définir l'intérêt communautaire.

Compte tenu de la délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2006 et sous réserve de l'accord de l'ensemble des communes concernées, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications de statuts et charge Monsieur le Maire de signer tout document inhérent à cette décision.

**CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA COMMUNE DE CAUDEBEC EN CAUX PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CAUDEBEC EN CAUX/BROTONNE**

La Halte Garderie Itinérante de la Communauté de Communes se déplacera à partir de septembre 2006 dans cinq communes : Saint Wandrille Rançon, Saint Gilles de Crétot, La Mailleraye, Vatteville La Rue, et Caudebec en Caux.

Pour ce faire, le Conseil Municipal accepte de mettre à la disposition de la Communauté de Communes de la Région Caudebec-en-Caux/Brotonne, les locaux de la Base de Loisirs.

**PERSONNEL COMMUNAL**

**CREATION DE POSTES**

Suite à l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de deux postes, à compter de ce jour, à savoir :

- un poste de rédacteur territorial (à temps complet),
- un poste de chargé de communication contractuel.